

Fiche de données de sécurité selon l'ARLA

Date d'impression : 09/19/2023

Révision: 09/19/2023

1 Identification

· **Identificateur de produit**

· **Nom du produit :** FONGICIDE REASON®MC 500SC

· **Code du produit :** CA22_French

· **No CAS :**

Fénamidone (500 g/L), CAS:161326-34-7

No D'HOMOLOGATION .: 27462

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Groupe 11 Fongicide

· **Emploi de la substance / de la préparation** Fongicide agricole

· **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur :**

Gowan Company L.L.C.

P.O. Box 5569

Yuma, Arizona 85366-5569

Gowan Canada 1-800-960-4318

· **Service chargé des renseignements :** sds@gowanco.com

· **Numéro d'appel d'urgence :**

Chemtrec de téléphone d'urgence 24 - Heures: (déversement, fuite ou d'incendie)

à l'intérieur US & Canada: (800) 424-9300

à l'extérieur des États-Unis et Canada: +011 (703) 527-3887

En cas d'urgence médicale (ProPharma Group®): (888) 478-0798

2 Identification des dangers

· **Classification de la substance ou du mélange**

Irritation oculaire - catégorie 2B H320 Provoque une irritation des yeux.

· **Éléments d'étiquetage**

· **Éléments d'étiquetage SGH** Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).

· **Pictogrammes de danger** néant

· **Mention d'avertissement** Attention

· **Mentions de danger**

H320 Provoque une irritation des yeux.

· **Conseils de prudence**

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P337+P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

(suite page 2)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon l'ARLA

Date d'impression : 09/19/2023

Révision: 09/19/2023

Nom du produit : **FONGICIDE REASON®MC 500SC**

(suite de la page 1)

· **Système de classification:**· **NFPA ratings (scale 0 - 4)**

Santé = 1

Feu = 1

Réactivité = 0

· **Autres dangers**

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

3 Composition/information sur les ingrédients

· **Caractérisation chimique : Mélanges**· **Description :** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.· **Composants dangereux :**

CAS: 161326-34-7 Fénamidone

500 g/L

· **Indications complémentaires :** Pour le libellé des mentions de danger citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers soins

· **Description des premiers secours**· **Remarques générales :**

Apportez le contenant, l'étiquette ou le nom du produit et le numéro d'enregistrement du produit antiparasitaire avec vous lorsque vous consultez un médecin.

Pour les urgences médicales composer 1-888-478-0798.

· **Après inhalation :**

- Déplacer la personne vers une source d'air frais.
- Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible.
- Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

· **Après contact avec la peau :**

- Enlever tous les vêtements contaminés.
- Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes.
- Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

· **Après contact avec les yeux :**

- Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes.
- Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil.
- Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

· **Après ingestion :**

- Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.
- Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler.
- Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin.
- Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

· **Indications destinées au médecin :**

- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Non disponibles.
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Non disponibles.

CA/FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon l'ARLA

Date d'impression : 09/19/2023

Révision: 09/19/2023

Nom du produit : **FONGICIDE REASON®MC 500SC**

(suite de la page 2)

5 Mesures à prendre en cas d'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction :**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Monoxyde de carbone (CO)
Oxyde d'azote (NO_x)
Les oxydes de soufre (SO_x)
- **Conseils aux pompiers**
 - **Équipement spécial de sécurité :**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un appareil de protection respiratoire.

6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Éloignez les personnes non autorisées. Isolez la zone dangereuse. Évitez le contact avec le produit renversé ou les surfaces contaminées.
- **Précautions pour la protection de l'environnement :**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :**
Recueillir les liquides à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (sable, terre, terre de diatomées, vermiculite)
- **Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manutention et stockage

- **Manipulation :**
 - **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.
 - **Préventions des incendies et des explosions :** Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
 - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé.
 - **Indications concernant le stockage commun :** Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments.
 - **Autres indications sur les conditions de stockage :** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Non disponibles.

8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 4)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon l'ARLA

Date d'impression : 09/19/2023

Révision: 09/19/2023

Nom du produit : FONGICIDE REASON®MC 500SC

(suite de la page 3)

· Paramètres de contrôle
· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· Remarques supplémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· Contrôles de l'exposition
· Equipement de protection individuel :
· Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire : N'est pas nécessaire.
· Protection des mains :


Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants des gants résistant aux produits chimiques
· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux :


Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps :

Les préposés à l'application et autres manipulateurs doivent porter:

• chemise à manches longues et pantalons longs

• Gants résistant aux produits chimiques

• chaussures et chaussettes

9 Propriétés physiques et chimiques

· Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
· Indications générales
· Aspect :
· Forme :

Liquide

· Couleur :

Blanc à beige clair

· Odeur :

légère

· Seuil olfactif :

Non déterminée.

· valeur du pH à 20 °C:

6,5 - 8,0

(suite page 5)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon l'ARLA

Date d'impression : 09/19/2023

Révision: 09/19/2023

Nom du produit : FONGICIDE REASON®MC 500SC

(suite de la page 4)

· Changement d'état	
· Point de fusion :	Non déterminée.
· Point d'ébullition :	Non déterminée.
· Point d'éclair	>100 °C
· Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non applicable.
· Température de décomposition :	Non déterminée.
· Auto-inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosion :	
· Inférieure :	Non déterminée.
· Supérieure :	Non déterminée.
· Pression de vapeur :	Non déterminée.
· Densité à 20 °C:	1,13 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminée.
· Densité de vapeur:	Non déterminée.
· Taux d'évaporation:	Non déterminée.
· Solubilité dans/miscibilité avec	
· l'eau :	Dispersable
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminée.
· Viscosité :	
· Dynamique :	Non déterminée.
· Cinématique :	Non déterminée.
· Teneur en solvants :	
· Solvants organiques :	2,3 %
· Teneur en substances solides :	53,3 %
· Autres informations	Non disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité** Non disponibles.
- **Stabilité chimique** Stable dans des conditions normales
 - **Décomposition thermique/conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Conditions à éviter** Évitez le gel, la chaleur, les flammes et les étincelles.
- **Matières incompatibles :** Non disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux :**
 - Monoxyde de carbone
 - Gaz nitreux
 - Oxydes de soufre (SOx)

CA/FR

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon l'ARLA

Date d'impression : 09/19/2023

Révision: 09/19/2023

Nom du produit : FONGICIDE REASON®MC 500SC

(suite de la page 5)

11 Données toxicologiques

· Informations sur les effets toxicologiques

· Toxicité aiguë :

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :		
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (conseil)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	0,9 mg/l (conseil)

· Effet primaire d'irritation :

· de la peau : Légèrement irritant

· des yeux : Effet d'irritation.

· Sensibilisation : Aucun effet de sensibilisation connu.

· Indications toxicologiques complémentaires :

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Irritant

· Catégories cancérogènes

· IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)
Aucun des composants n'est compris.
· NTP / PNT (Programme National de Toxicologie)
Aucun des composants n'est compris.

12 Données écologiques

· Toxicité

Toxicité pour les poissons

Truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*) CL50: 0,74 mg / l

Temps d'exposition: 96 h

La valeur mentionnée concerne la matière active Fénamidone .

Toxicité pour les invertébrés aquatiques

Daphnia magna (puce d'eau) CE50: 0,055 mg / l

Temps d'exposition: 48 h

La valeur mentionnée concerne la matière active Fénamidone .

Toxicité pour les plantes aquatiques

Scenedesmus sbspicatus IC50: 3,4 mg / l

Temps d'exposition: 72 h

La valeur mentionnée concerne la matière active Fénamidone .

· Toxicité aquatique : Non disponibles.

· Persistance et dégradabilité Non disponibles.

· Comportement dans les compartiments de l'environnement :

· Potentiel de bioaccumulation Non disponibles.

· Mobilité dans le sol Non disponibles.

· Autres indications écologiques :

· Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

(suite page 7)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon l'ARLA

Date d'impression : 09/19/2023

Révision: 09/19/2023

Nom du produit : FONGICIDE REASON®MC 500SC

(suite de la page 6)

· Résultats des évaluations PBT et VPVB

- **PBT** : Non applicable.
- **vPvB** : Non applicable.
- **Autres effets néfastes** Non disponibles.

13 Données sur l'élimination

· Méthodes de traitement des déchets
· Recommandation :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

· Emballages non nettoyés :
· Recommandation :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

14 Informations relatives au transport

· Numéro ONU
· DOT/TMD
· ADR, IMDG, IATA

Marine Pollutants Exemption (TDG 1.45.1)

UN3082

· Désignation officielle de transport de l'ONU
· DOT/TMD
· ADR

Marine Pollutants Exemption (TDG 1.45.1)

3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Fénamidone (ISO))

· IMDG

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (fenamidone (ISO)), MARINE POLLUTANT

· IATA

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (fenamidone (ISO))

· Classe(s) de danger pour le transport
· DOT/TMD (Règlement sur le transport des marchandises dangereuses):
· Classe

néant

· ADR, IMDG, IATA

· Classe

9 Matières et objets dangereux divers.

(suite page 8)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon l'ARLA

Date d'impression : 09/19/2023

Révision: 09/19/2023

Nom du produit : FONGICIDE REASON®MC 500SC

(suite de la page 7)

· Étiquette	9
· Groupe d'emballage	
· DOT/TMD	néant
· ADR, IMDG, IATA	III
· Dangers pour l'environnement :	
· Marine Pollutant :	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Marquage spécial (ADR) :	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Marquage spécial (IATA) :	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières et objets dangereux divers.
· Indice Kemler :	90
· No EMS :	F-A,S-F
· Stowage Category	A
· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	(-)
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Quantité nette maximale par emballage intérieur: 30 ml Quantité nette maximale par emballage extérieur: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU :	TDG: Marine Pollutants Exemption (TDG 1.45.1)

15 Informations sur la réglementation

· **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Numéro d'autorisation de mise sur le marché :**

· **Section 355 (extremely hazardous substances):**

Aucun des composants n'est compris.

· **Section 313 (Specific toxic chemical listings):**

Aucun des composants n'est compris.

· **TSCA (Toxic Substances Control Act):**

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 9)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon l'ARLA

Date d'impression : 09/19/2023

Révision: 09/19/2023

Nom du produit : **FONGICIDE REASON®MC 500SC**

(suite de la page 8)

· Liste des substances domestiques (DSL) du Canada

Aucun des composants n'est compris.

· Liste extérieure des substances (LES) du Canada

Aucun des composants n'est compris.

· Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 0.1%)

Aucun des composants n'est compris.

· Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 1%)

Aucun des composants n'est compris.

· **Éléments d'étiquetage SGH** Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).

· **Pictogrammes de danger** Non applicable

· **Mention d'avertissement**

(US EPA) ATTENTION

Attention

· **Mentions de danger**

H320 Provoque une irritation des yeux.

· **Conseils de prudence**

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P337+P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

· **Prescriptions nationales :**

· **Classification supplémentaire selon le décret sur les matières dangereuses**

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Des exigences environnementales propres au Canada concernant la manipulation, l'utilisation et l'élimination de ce produit antiparasitaire sont indiquées sur l'étiquette.

· **Évaluation de la sécurité chimique :** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Service établissant la fiche technique :** Supply Chain

· **Contact :** sds@gowanco.com

· **Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité** 09/19/2023

· **Acronymes et abréviations :**

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

NFPA: National Fire Protection Association (USA)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

(suite page 10)

CA/FR

Fiche de données de sécurité
selon l'ARLA

Date d'impression : 09/19/2023

Révision: 09/19/2023

Nom du produit : FONGICIDE REASON®MC 500SC*LD50: Lethal dose, 50 percent**PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic**vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative*

(suite de la page 9)

CA/FR